



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°164/2022**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 24 octobre 2022**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 18 octobre 2022

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 54

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Sébastien BAYART, Ulrich BELANGERE, Philippe BERTHOMIEU, Michel CEGIELSKI, Anthony CELLIER, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Gilles DELALIEU, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Michèle HOOGE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Alain NICOLET, Jennifer OBID, Patrick PANNETIER, Catherine PECASTAING, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Christine SALANCON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT.

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Jean Christian REY, Christian BAUME à Jennifer OBID, Yves CAZORLA à Manon CROUSIER, Jean-Yves CHAPELET à Benoît TRICHOT, Christine CLERC à Benjamin DESBRUN, Maxime COUSTON à Olivier JOUVE, Ghislaine DE VERDUZAN à Catherine PECASTAING, Michèle FOND-THURIAL à Christine MUCCIO, Hervé GINOT à Daniel MOUCHETANT, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Philippe PAQUIER à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Alain POMMIER à Thierry VINCENT, Jean ROCHE à Alexandre PISSAS, Justine ROUQUAIROL à Anthony CELLIER, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE,

**Absents/Excusés :** Eric AJASSE, Pascale BORDES, Patricia GARNERO, Robert GAUTIER, Laurent OUILLON

**Secrétaire de Séance :** Sébastien BAYART

**Objet : Convention de groupement de commande entre la commune de Bagnols-sur-Cèze et la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien concernant les travaux de restructuration de la place Bertin-Boissin**

**Vu** la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

**Vu** la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

**Vu** le Code de la Commande publique,

**Vu** la délibération 2020-07-022-a du 3 juillet 2020,

**Considérant** que la commune de Bagnols-sur-Cèze, dans le cadre de son programme de travaux 2020, a planifiée les travaux de restructuration de la place Bertin-Boissin ;

**Considérant** que compte tenu du projet communal, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, en charge des compétences eau potable et assainissement des eaux usées et pluviales urbaines, envisage la réhabilitation des réseaux d'adduction d'eau potable et de mise en séparatif des eaux usées et pluviales sous l'emprise du projet communal ;

**Considérant** que pour une meilleure coordination des chantiers respectifs et considérant la forte imbrication de ces travaux, la commune de Bagnols-sur-Cèze et la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien souhaitent les réaliser simultanément ;

**Considérant** que les deux entités souhaitent signer une convention qui définira entre la commune de Bagnols-sur-Cèze et la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien les dispositions relatives à un groupement de commande pour réaliser conjointement les travaux de restructuration de voirie, de réhabilitation des réseaux d'adduction d'eau potable et de mise en séparatif des eaux usées et pluviales de la place Bertin-Boissin ;

**Considérant** que cette question a été présentée à la Commission des Moyens généraux du 13 octobre 2022.

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commande entre la commune de Bagnols-sur-Cèze et la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien concernant les travaux de restructuration de la place Bertin-Boissin.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 24 octobre 2022.

**Le Président**

**Jean Christian REY**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le **7 NOV. 2022**



*Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Délibération n°164.2022 du 24 octobre 2022, page 2*